

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire

Mardi 8 octobre 2019

Maison de la Vie associative- Aduges

Procès-verbal

Accueil des adhérents et invités par les membres du Comité directeur

Lors de l'émargement, chaque adhérent de la saison 2018-2019 reçoit le bulletin de vote qui lui servira à donner sa voix pour le renouvellement des membres du Comité directeur. Les cartes d'adhérent pour la nouvelle saison sont remises aux membres ne l'ayant pas encore reçue lors du courrier d'invitation aux assemblées. Chaque participant (hors les membres du Comité directeur) a son nom inscrit sur un petit papier qui constitue la source du tirage au sort de la tombola en fin de séance.

L'assemblée générale extraordinaire

1. Introduction et remerciements

Chantal Lefebvre, présidente, remercie l'ensemble des adhérents et invités présents, notamment Madame Élisabeth Lemoine qui représente l'association *Pléiade* et Mme Danièle Coste pour *Le Musoir*.

Retenu par d'autres obligations, Monsieur Patrice Vergriete, maire et président de la Communauté urbaine de Dunkerque, est excusé. Il est représenté par Monsieur Michel Tomasek, adjoint à la culture.

Sur appel de sa présidente et de l'ensemble du Comité directeur, l'assemblée est convoquée pour entendre la présentation des statuts aménagés de l'association, puis procéder au vote de ces nouveaux statuts.

L'article 19 des statuts d'origine fixe les conditions de validation de ce vote : *L'assemblée générale extraordinaire est compétente pour la modification des statuts. Elle doit comprendre au moins un quart des membres de l'association pour pouvoir statuer.*

L'assemblée compte 64 présents sur 209 adhérents, elle peut donc valablement délibérer.

2. Les statuts 2019

La modification porte essentiellement sur le changement de l'adresse du siège social.

Art.4 – Ancienne formulation : Le siège social est fixé au domicile du Secrétaire et peut être transféré par simple décision du Comité directeur.

Ce domicile doit prochainement changer et il est indispensable de repenser la localisation du siège social. Ainsi que nous l'autorise notre adhésion à la Maison de la Vie Associative – Aduges, nous sollicitons la possibilité d'y fixer notre siège social.

Art. 4 – Nouvelle formulation : Le siège social est fixé à la Maison de la Vie associative – Aduges, Rue du 11 novembre 1918 à Dunkerque (59140) et peut être transféré par simple décision du Comité directeur.

Quelques autres retouches ont été apportées aux articles suivants, visant à mettre ces textes en conformité avec notre pratique actuelle : Articles 6, 7, 10 et 15. Voir à ce sujet le texte intégral joint à ce procès-verbal.

Soumis au vote de l'assemblée, le texte des nouveaux statuts est validé à l'unanimité.

3. Le règlement intérieur 2019

De même, il a été procédé à une mise à jour du règlement intérieur. Cette évolution concerne deux points : la création d'une adresse de gestion et le traitement des désistements annoncés pour les sorties et voyages.

Art. 3 – Courrier

Pour des raisons pratiques, et conformément à une opportunité non encore utilisée, nous proposons **de créer une adresse de gestion (différente de celle du siège social) qui recevra la totalité du courrier**, y compris le courrier administratif officiel lié au fonctionnement de l'association. L'adresse choisie est celle de l'actuelle secrétaire.

Cette adresse de gestion pourra également être modifiée par simple décision du Comité directeur.

Art. 5 – Fonctionnement. Le cas des désistements annoncés.

Selon le type de sortie ou voyage, l'association pourra **remettre un avoir** (sortie d'une journée) **ou un remboursement partiel** (petit voyage) : leurs montants seront dépendants des sommes déjà engagées pour l'organisation du déplacement et des visites. Pour le grand voyage, c'est l'assurance annulation qui est compétente pour définir les remboursements possibles.

Soumis au vote de l'assemblée, le texte du nouveau règlement intérieur est validé à l'unanimité.

Ces nouveaux textes seront mis en ligne en intégralité sur notre site Internet dans le courant du mois d'octobre.

L'assemblée générale ordinaire

4. Bilan moral de l'exercice 2018-2019

Un diaporama réalisé par Anne Mohr-Leupert et rapidement commenté par Chantal Lefebvre permet de rappeler l'ensemble des activités de l'année écoulée : conférences, sorties, voyages, Convivialité littéraire.

Soumis au vote de l'assemblée, le bilan moral est approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. Bilan financier de l'exercice 2018-2019

Monique Vyers, trésorière et Jean-Pierre Leclair, trésorier adjoint, ont suivi tout au long de l'exercice la comptabilité de l'association.

♦ Jean-Pierre Leclair en présente le compte de résultat puis le bilan.

- Présentation réglementaire des comptes avec comparaison des deux derniers exercices (sur diapositives).
- Le compte de résultat présente un solde positif de 175.44 € (contre 547,42€ pour l'exercice 2017-2018) qui vient s'ajouter aux réserves du bilan.
- Le poste des conférences représente un poids important dans les comptes, avec cependant un déficit un peu moins lourd que l'année précédente (de 170,82 €). Mais cette charge est compensée par les résultats des autres activités et le cycle de conférences est à préserver comme facteur important de la vie de l'association.
- Les budgets des sorties et voyages ne peuvent être comparés puisqu'ils sont très différents d'un exercice à l'autre. À noter que la participation des adhérents semble se fixer à une quarantaine par sortie ou voyage, excepté le grand voyage en Occitanie qui a concerné 26 participants mais dont le bilan financier est équilibré.
- Le volume de recettes des adhésions est stable et permet d'absorber les charges de fonctionnement.
- À retenir le poste du site Internet en nette hausse : nous avons en effet réglé la moitié du devis pour la création du nouveau site maintenant terminé. Ce poste sera amorti sur le prochain exercice.
- Le bilan montre une réserve de 7589,41 € qui correspond bien à nos réserves d'Actif en espèces sonnantes et trébuchantes sur le compte courant et le compte sur livret. Le léger décalage entre actif et passif est lié à un solde de charges de l'exercice 2018-2019 non encore réglé.
- Tout ceci montre une trésorerie saine, avec un fond de roulement confortable mais indispensable pour pouvoir effectuer des avances de fonds lors de l'organisation des voyages, ou de la survenue d'un éventuel problème d'organisation.

♦ Chantal Lefebvre, présidente, complète cette présentation par quelques commentaires.

- Concernant les conférences, le droit d'entrée de 3€ pour les adhérents reste toujours inchangé. Ceci est aussi rendu possible par l'aide appréciable de la municipalité qui nous accorde par convention la jouissance de la Salle 5 du complexe de cinémas du Pôle Marine pour accueillir nos conférences. Nous n'avons à régler que les frais de projection et cette salle est particulièrement confortable pour les conférenciers et les auditeurs.
- Le poste des frais postaux a clairement diminué cette année grâce aux timbres fournis par ceux de nos adhérents (20) qui choisissent l'envoi par la poste des petits courriers (8 sur la dernière saison).
- La présidente insiste à son tour sur la nécessité de préserver ces réserves qui assurent notre fond de roulement.
- Elle remercie enfin Monique et Jean-Pierre pour leur travail minutieux, mais aussi tous les adhérents et les membres donateurs.

Soumis au vote de l'assemblée, le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

6. Présentation de la nouvelle saison 2019-2020 *(Support, le diaporama préparé par Anne Mohr-Leupert)*

- ◆ **Chantal Lefebvre, présidente**, expose le thème de la saison : **Art et techniques, un dialogue permanent**. Depuis plusieurs années, ce thème suit en filigrane nos propositions et il a été décidé d'en faire le fil conducteur du cycle des conférences de cette saison. Suit la présentation des six conférences pour lesquels nous retrouverons le plus souvent des orateurs connus. Certains thèmes prépareront plus directement les visites de nos voyages.
- ◆ Le programme des différentes **sorties** et des **voyages** est ensuite présenté par les organisatrices (teur), mettant en valeur les points forts, la découverte, le lien avec le thème. Il est rappelé qu'il s'agit d'un travail d'équipe et que personne n'est seul en charge d'un événement.
- ◆ **Convivialité littéraire**, toujours mené par **Odile Schapman** a recueilli 25 inscriptions. Lire, c'est cesser pour un moment d'être seul au milieu d'amis inconnus, exprime l'animatrice qui conclut : La lecture est la clé qui ouvre sur la vie. Elle salue plusieurs membres présents dans la salle.

7. Présentation du nouveau site Internet

- ◆ Chantal Lefebvre et Anne Mohr-Leupert présentent le nouveau site (malheureusement projeté avec un format vidéo peu flatteur) : son apparence, son architecture, ses rubriques, ses contenus et documents téléchargeables et surtout la facilité de son utilisation.
- ◆ **De même que pour le nouveau logo, c'est Benjamin Briquet qui en a assuré la création en lien étroit avec nous et très à l'écoute de nos besoins et demandes d'ajustements**. Il a pu y insérer les contenus de l'ancien site pour les dernières années. Certains adhérents ayant déjà consulté le site depuis quelques jours expriment leur satisfaction. Les autres le découvrent, le trouvent très agréable et formulent avoir envie d'aller le visiter plus souvent.
- ◆ La présidente remercie la secrétaire pour le gros travail de suivi qui s'est déroulé, en particulier pendant l'été, afin que le délai de mise en ligne soit respecté.

8. Élections

- ◆ Conformément à l'article 10 des statuts de l'association, les élections permettent le renouvellement partiel des membres du Comité directeur : cette année, deux mandats terminés.
Un membre sortant se représente : Élisabeth Debeyer.
Un membre sortant ne se représente pas : Christiane Plez.
- ◆ **Malheureusement, nous n'avons pas reçu de nouvelle candidature et nous exprimons à l'assemblée que cette situation risque de mettre en péril à terme la continuité des programmes de l'association.**
- ◆ **Monique Vyers** précise qu'elle effectue avec cette saison sa dernière année au sein du comité et en tant que trésorière avec Jean-Pierre Leclair. Il est réellement temps de mettre en route le relais pour lequel elle est toute prête à former son successeur dès que possible.

62 bulletins de vote recueillis – 59 suffrages exprimés.

La candidate est élue à l'unanimité des 59 voix.

9. Intervention de M. Michel Tomasek, adjoint au maire en charge de la Culture et du patrimoine

M. Michel Tomasek exprime que nous sommes « une association idéale type » en raison de notre activité dense (quantité) et riche (qualité) et bien sûr de notre autonomie financière. La municipalité nous aide au prorata de nos besoins en mettant à notre disposition cette Salle 5 pour nos conférences.

La présentation de nos comptes montre une gestion parfaite et une situation très saine. M. Tomasek nous souhaite une excellente nouvelle saison.

10. Tirage de la tombola

Comme chaque année, nous avons préparé des lots mais ils sont cette fois uniquement issus de notre bibliothèque. Une vingtaine d'ouvrages en lien avec nos projets et visites passés sont ainsi attribués par tirage au sort parmi les petits bulletins préparés à l'entrée.

Le moment de convivialité

Après l'interruption de l'été, l'Assemblée générale constitue toujours le moment où les adhérents se retrouvent pour une nouvelle saison : c'est le temps de partager le verre de l'amitié et les préparations du buffet. Les échanges amicaux et la bonne humeur font partie du rite.

L'assemblée générale se termine vers 21h.

**Lors de la réunion du Comité directeur du lundi 14 octobre 2019,
les différents postes ont été renouvelés pour une durée de 1 an :**

Présidente : Chantal Lefebvre

Trésorier: Jean-Pierre Leclair

Secrétaire : Anne Mohr-Leupert

Vice-présidente : Élisabeth Debeyer

Trésorière adjointe : Monique Vyers

Responsable *Convivialité littéraire* : Odile Schapman

La Présidente, Chantal Lefebvre

La Secrétaire, Anne Mohr-Leupert

